



La Seine-Saint-Denis : entre dynamisme économique et difficultés sociales persistantes

Depuis sa création il y a cinquante ans, la Seine-Saint-Denis a connu un mouvement de désindustrialisation, une forte croissance démographique et plus récemment l'installation de grands établissements du secteur tertiaire. Néanmoins, les fragilités socio-économiques des habitants persistent, essentiellement à l'ouest, au centre et au nord du département. Au sud-ouest, le profil des habitants se modifie avec l'arrivée de cadres, souvent en provenance de Paris.

Joseph Chevrot, Issam Khelladi, Laure Omont, Odile Wolber (Insee), Frank Bikun Bi Nkott, Clémentine Fourré, Benoît Oudin (Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis), avec la participation de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Créé le 1^{er} janvier 1968 par la fusion des anciens départements de la Seine et de Seine-et-Oise, le département de la Seine-Saint-Denis compte 40 communes et 1 623 111 habitants au 1^{er} janvier 2017. Ce territoire connaît un dynamisme soutenu tant sur le plan démographique (+ 15 000 habitants par an environ) qu'économique. Ces mutations rapides prolongent celles, plus anciennes, qui ont façonné le département au cours de son histoire et qui résultent des grandes tendances économiques et sociales de ces cinquante dernières années, comme des politiques plus locales d'aménagement du territoire.

Un département « post-industriel »

Dès la fin des années 1960, un processus de désindustrialisation précoce et rapide s'enclenche en Seine-Saint-Denis, une décennie plus tôt que pour l'ensemble de la France métropolitaine. La part de l'industrie dans l'emploi recule de 43 % en 1968 à 36 % en 1975 pendant que celle du secteur tertiaire augmente de 7 points. Au cours des cinquante dernières années, l'emploi industriel s'est replié plus rapidement qu'en France

métropolitaine, ou dans les départements franciliens - excepté Paris et les Hauts-de-Seine. De ce fait, la part des ouvriers dans la population active résidente passe de 42 % à 37 % entre 1968 et 1975 mais reste importante par rapport aux autres départements franciliens. Néanmoins, la part des cadres dans la population active résidente progresse mais à un rythme plus modéré. Dans les années 1990, cette tertiarisation de l'économie s'accélère. En 2015, avec 85 % d'emplois tertiaires, le département n'est plus industriel mais l'empreinte du passé industriel sur la population active résidant dans le département reste forte : environ 22 % des actifs occupés sont des ouvriers.

Un département « cosmopolite »

Les Trente Glorieuses se sont accompagnées d'une forte immigration de travail pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans l'industrie et la construction. Ainsi, la Seine-Saint-Denis a joué un rôle d'accueil international majeur à l'échelle du pays. De plus, les grands programmes de logements menés entre le milieu des années 1960 et la

fin des années 1970 (cités des 4000 à La Courneuve, des Francs-Moisins à Saint-Denis et des Bosquets à Montfermeil) ont contribué à réduire les situations extrêmes de mal-logement et à accueillir les familles dans le cadre du regroupement familial. Entre 1968 et 1982, le département est ainsi passé du 9^e au 2^e rang de France métropolitaine pour la proportion d'immigrés. Depuis, cette proportion a presque doublé pour atteindre près de 30 % en 2015 (*figure 1*), soit le 1^{er} rang national (hors Mayotte). En 2016, les immigrés, dont près de la moitié est originaire de sept pays (Algérie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie, Italie et Espagne), représentent 57 % des ouvriers et 39 % des employés du département. Cet accueil massif de population en âge de travailler ou d'avoir des enfants contribue à un dynamisme démographique qui reste soutenu dans le département.

Un département jeune au dynamisme démographique exceptionnel

Dès les années 1970, le taux de natalité augmente fortement, passant du 14^e



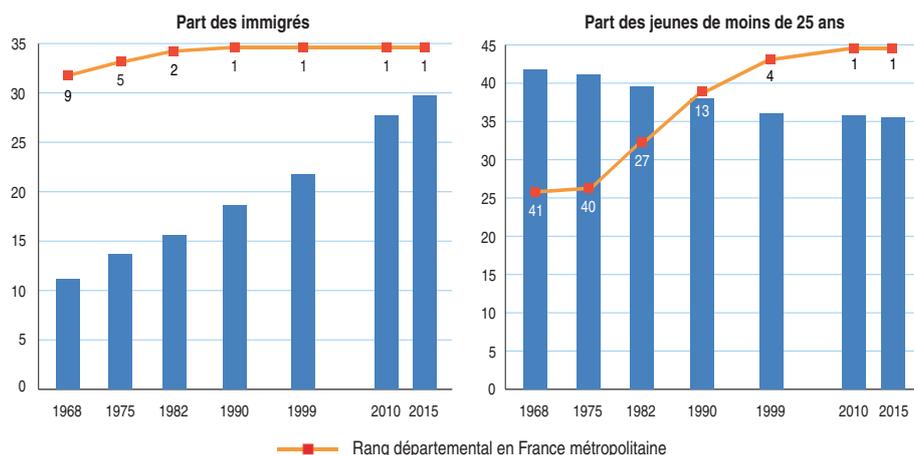
PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



1 La Seine-Saint-Denis compte le plus de population immigrée

Évolution de la part des immigrés et des jeunes en Seine-Saint-Denis (en %)



Lecture : près de 36 % de la population de Seine-Saint-Denis a moins de 25 ans en 2015. Cette proportion est la plus élevée de France métropolitaine (1^{er} rang).

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2015.

rang de France métropolitaine en 1975 au 2^e en 1982, puis au 1^{er} depuis 1990. Cette forte natalité, qui diminue dans l'ensemble du pays, entraîne un excédent naturel très important, tirant à la hausse le nombre d'habitants. Entre 1999 et 2016, la population a augmenté de 16 % contre 10 % en France métropolitaine. En outre, la progression de la part des familles nombreuses est quasi constante. En 2015, avec 18 % de familles nombreuses, la Seine-Saint-Denis se classe au 1^{er} rang de France métropolitaine alors qu'elle occupait le 58^e rang en 1982.

Dans le contexte national de vieillissement, la part des jeunes de moins de vingt-cinq ans reste en 2015 la plus élevée de France métropolitaine (36 % de la population contre 30 %), malgré une baisse continue entre 1968 et 2010. Toutefois, si la part des personnes âgées de 65 ans ou plus est la moins élevée de France métropolitaine en 2015 (11 % contre 19 %), la Seine-Saint-Denis n'échappe pas au vieillissement général et pourrait connaître, dans un avenir proche, une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes (+ 30 % entre 2015 et 2030 contre + 23 % en Île-de-France).

Un important essor économique aux retombées inégales pour les résidents

À partir des années 2000, la participation de la Seine-Saint-Denis au processus de métropolisation parisienne se traduit par un découplage croissant entre l'essor économique du territoire et la situation socio-économique de sa population.

L'essor des emplois (+ 15 % entre 1999 et 2010 et + 8 % entre 2010 et 2015) figure parmi les plus élevés du pays et l'activité se concentre désormais vers des fonctions tertiaires supérieures (32 % de fonctions

métropolitaines) (*définitions*) au sein des pôles économiques existants (La Plaine - Saint-Ouen, Bobigny, Roissy, Montreuil - Bagnolet). Les emplois des cadres augmentent de 8 points entre 1999 et 2015 (24 % en 2015, soit le 5^e rang de France métropolitaine). Toutefois, en raison des interdépendances que le département entretient avec le reste de l'Île-de-France, plus de 70 % de ces emplois hautement qualifiés sont occupés par des non-résidents, soit le plus fort taux de France métropolitaine.

Les Séquano-Dionysiens bénéficient cependant partiellement de cet essor. Le taux de chômage (*définitions*) a augmenté de 5 points entre 1990 et 1999 (*figure 2*). Depuis vingt ans, il dépasse les 10 % (11,0 % au troisième trimestre 2019) et la Seine-Saint-Denis figure parmi les dix départements dont le taux de chômage est le plus élevé de France métropolitaine (9^e en 2019).

Cette hausse du chômage touche à la fois les actifs peu diplômés mais aussi les jeunes diplômés. Le niveau de diplôme de la population résidente est inférieur à la moyenne nationale et au niveau de qualification des emplois développés sur le territoire. En 2015, 28 % des jeunes de 18 à 24 ans sont sans emploi ni formation soit 13 points de plus que dans les Hauts-de-Seine à titre de comparaison.

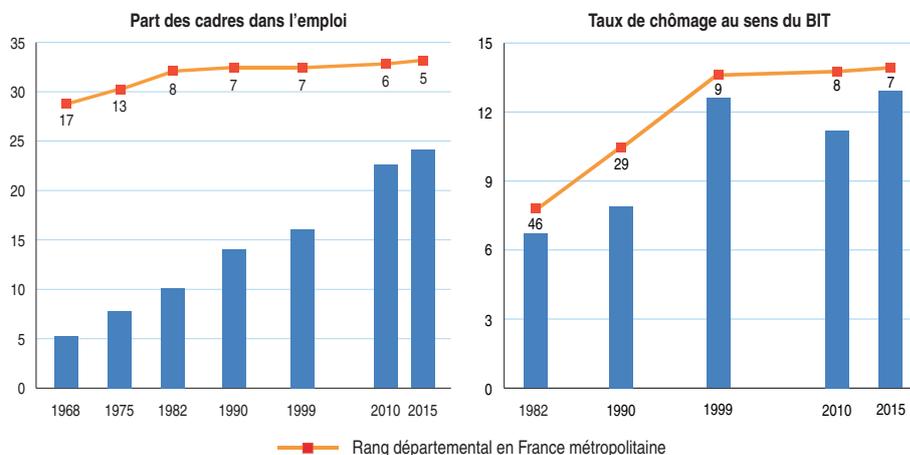
Avec le Grand Paris Express, les projets de renouvellement urbain, les opérations d'aménagements publics et privées et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le département est au cœur de grands chantiers appelés à poursuivre la transformation du territoire et dont l'enjeu est de réduire les inégalités par rapport au reste de l'Île-de-France.

Des difficultés sociales persistantes

En effet, en Seine-Saint-Denis, d'importantes difficultés sociales persistent. Deux fois supérieur à la moyenne nationale, le taux de pauvreté (*définitions*) est le plus élevé de France métropolitaine (27,9 % contre 14,1 %, en 2017). Avec 85 200 allocataires du RSA en 2018, plus de 11 % de la population totale est couverte par cette prestation (en incluant conjoints et personnes à charge). Le système de protection sociale permet partiellement de réduire les inégalités. Sans redistribution, le taux de pauvreté (28 % en 2017) serait encore plus élevé (39,4 %). Le niveau de vie médian de 17 310 € en 2017 reste le plus faible de France métropolitaine. Les écarts avec les départements voisins sont significatifs : - 9 780 € avec les Hauts-de-Seine et - 4 980 € avec le Val-de-Marne. La Seine-Saint-Denis compte 32 % de ménages locataires du parc social, le taux le plus élevé du

2 De plus en plus de cadres, mais aussi un taux de chômage élevé

Évolution de la part des cadres dans l'emploi et taux de chômage au sens du BIT en Seine-Saint-Denis (en %)



Lecture : la part des cadres dans l'emploi est de 24 % en 2015 en Seine-Saint-Denis. Ce taux place le département au 5^e rang de France métropolitaine.

Sources : Insee, recensements de la population de 1968 à 2015, estimations d'emploi, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

pays. La richesse patrimoniale de la population est également limitée en raison de la faible part des propriétaires (39,9 % contre 57,7 % en moyenne nationale en 2015) mais également des revenus du patrimoine qui représentent moins de 6 % du revenu disponible. Enfin, les situations de mal-logement perdurent comme en témoignent le développement des habitations de fortune ou le nombre de places en hébergement d'urgence (2 110 places fin 2018).

Cinq types de territoires

Au-delà de ce constat global, comme tous les départements franciliens, le département connaît des contrastes intra-territoriaux importants. À partir d'un socle d'indicateurs et de leurs évolutions entre 1999 et 2015, cinq zones aux trajectoires différenciées sont identifiées (figure 3 et encadré).

Saint-Denis et Saint-Ouen : une zone de métropolisation économique

Le territoire regroupant Saint-Denis et Saint-Ouen est emblématique des muta-

tions économiques et urbaines du département. Il est devenu, à partir des années 2000, l'un des principaux pôles tertiaires métropolitains d'Île-de-France (21 % de l'emploi du département en 2015). Bénéficiant de la proximité de Paris et de connexions multimodales qui la relie avec le reste de la région, cette zone concentre les emplois et génère un flux important de navetteurs (définitions). Les secteurs de la Plaine et de la ZAC des Docks sont les principaux marqueurs visuels de ces mutations urbaines. La part des emplois relevant des fonctions métropolitaines et celle des cadres ont fortement progressé (38 % de cadres dans l'emploi total de la zone).

Cette transformation du territoire contraste avec la situation de la population résidente, aux conditions de vie souvent fragiles : 40 % des ménages vivent dans un logement social. Les familles sont composées pour un cinquième de familles nombreuses et pour un quart de familles monoparentales. La population active comprend 37 % d'ouvriers et d'employés et 22 % de chômeurs (au sens du recen-

sement de la population). Le taux de pauvreté atteint 34,6 % en 2016. Composée de 160 000 habitants, la zone est également caractérisée par la jeunesse de sa population (28 % de moins de 20 ans et un taux de natalité de 20 pour 1 000) et son cosmopolitisme (36,6 % d'immigrés), présentant un fort enjeu d'intégration sociale de la décennie 2015-2025.

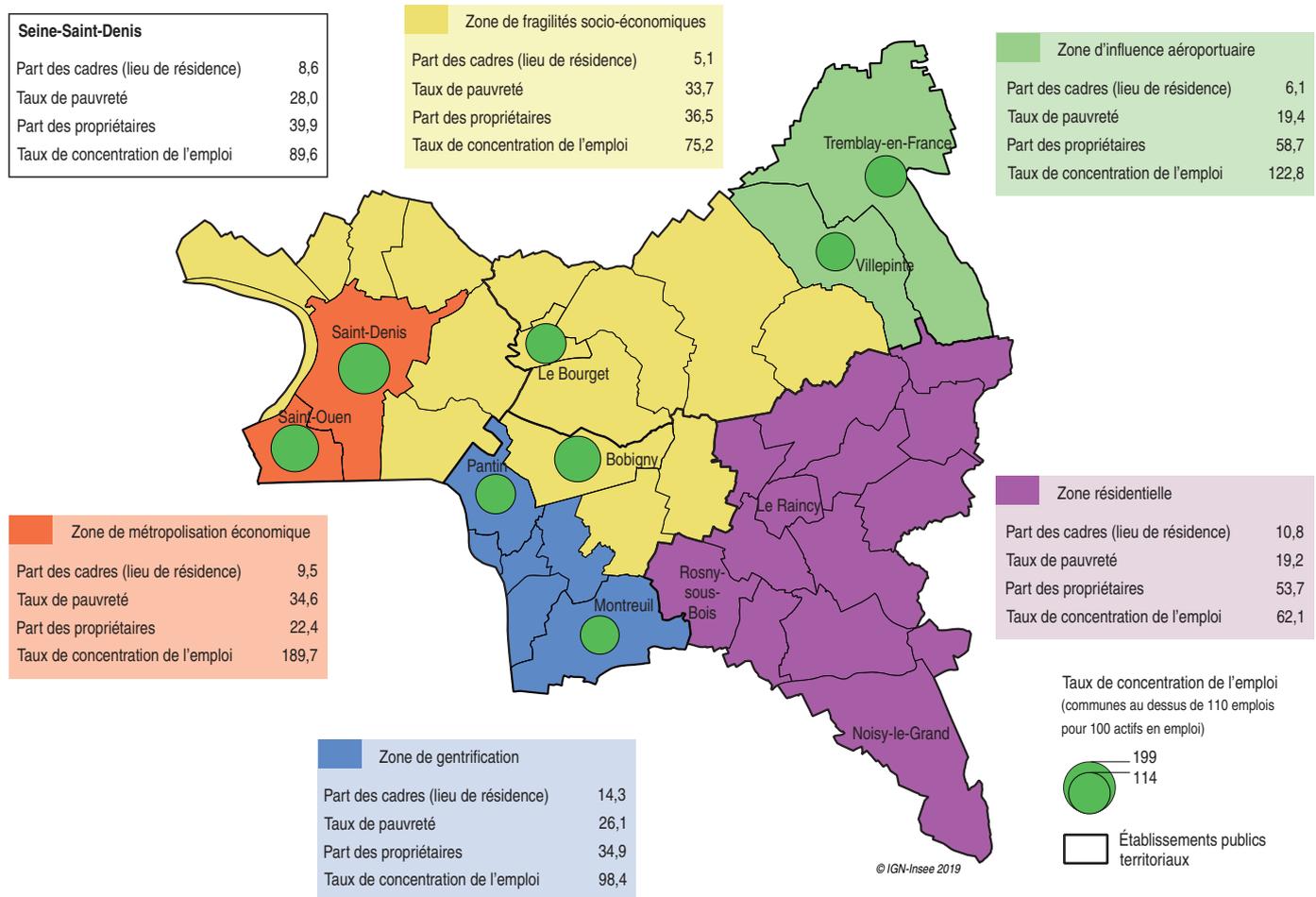
Les portes de l'est de Paris : une gentrification progressive

Cette dynamique de gentrification touche principalement six communes du département, limitrophes de Paris.

Ce territoire comprend 20 % de l'emploi départemental mais une progression du nombre d'emplois de 24 % entre 1999 et 2015. Les fonctions présentes (définitions) représentent 70 % de l'emploi même si les fonctions métropolitaines sont en progression. Le pôle tertiaire allant de Montreuil à Pantin, avec la réhabilitation des Grands Moulins de Pantin en bureaux, témoigne de cette évolution.

3 Des fragilités socio-économiques persistantes au nord, à l'ouest et au centre

Partitionnement de la Seine-Saint-Denis en cinq zones et indicateurs par zone (en %)



Sources : Insee, Filosofi 2015, recensements de la population 1968 et 2015.

Les cadres représentent 29 % des emplois. Il y a autant d'emplois que d'actifs même si la moitié des emplois est occupée par des non-résidents du département. À la différence du territoire précédent, le profil professionnel de la population résidente présente une bonne adéquation potentielle avec celui requis pour occuper les emplois offerts (*définitions*).

Cette partie du département, bien desservie par les transports et présentant de nombreuses opportunités de rénovation dans l'habitat ancien, est devenue emblématique du processus de gentrification de la proche banlieue parisienne. Pour autant, un tiers des résidents vivent encore en logement social et le taux de pauvreté reste élevé (26,1 %). Le risque est donc de voir augmenter dans les prochaines années la fragmentation socio-spatiale dans ces communes, en faisant coexister les populations à fort niveau de vie et d'emploi avec des populations plus défavorisées.

Grand Paris Grand Est : une zone résidentielle davantage tournée vers l'est francilien

Au sud-est, l'établissement public territorial (EPT) de Grand Paris Grand Est

présente un cadre de vie et des caractéristiques de la population résidente proches des communes voisines du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

Il s'agit d'une zone résidentielle, avec des fonctions présentes dominantes (77,5 % de l'emploi) et une faible concentration de l'emploi (62 emplois pour 100 actifs). Les emplois sont occupés à 40 % par des actifs qui n'habitent pas le département. La part des emplois de cadres y est inférieure de près de 5 points à la moyenne départementale.

Ce territoire comprend environ un quart de la population départementale et la plus forte proportion de personnes âgées (17,8 % de 60 ans ou plus). Plus de la moitié des ménages sont propriétaires (54 %) et la part des cadres dans la population active y est supérieure à celle du département. Avec 21 % de ménages vivant en logement social et un taux de pauvreté de 19,2 %, ce territoire présente, en moyenne, le moins de fragilités sociales du reste du département.

Aux limites de la zone, Clichy-sous-Bois concentre toutefois d'importantes fragilités sociales alors que Coubron, Gournay-sur-Marne et Le Raincy ont un niveau de vie parmi les plus élevés du département.

Tremblay-en-France et Villepinte : l'influence aéroportuaire

La zone de Tremblay-en-France et de Villepinte concentre plus d'emplois que d'actifs résidents. En effet, sur la commune de Tremblay-en-France, se trouve pour partie la plateforme aéroportuaire de Roissy, qui a bénéficié, pour l'essentiel avant 2008, d'une forte croissance de l'emploi mais ne représentant cependant que 6 % de l'emploi du département. Cette zone attire beaucoup de navetteurs non résidents mais offre aussi des emplois en bonne adéquation avec le profil des actifs résidents.

Ces deux communes représentent 4,5 % de la population départementale. Le taux de natalité y est inférieur à celui du département. La part des jeunes y est élevée (30,3 %).

Les résidents sont issus des classes moyennes et sont majoritairement propriétaires. Les familles nombreuses représentent 22 % de l'ensemble des ménages et la part des familles monoparentales progresse plus vite qu'ailleurs. Cette zone présente une forte proportion d'actifs sans diplôme et donc touchés de plus en plus par le chômage.

Le nord et le centre du département concentrent les fragilités socio-économiques

Cette partie du département est la plus peuplée (43 % de la population départementale) et symbolise la fragilité socio-économique du département. Les emplois y sont pourtant nombreux (34 % des emplois du département) mais globalement peu dynamiques (+ 4 % entre 1999 et 2015). Cependant, les emplois de la sphère présente (en général peu qualifiés) dominant et progressent alors que ceux des fonctions métropolitaines, faiblement représentés, diminuent. Avec ses deux pôles économiques (Le Bourget et le pôle administratif de Bobigny), ce territoire compte 75 emplois pour 100 actifs et six emplois sur dix sont occupés par des résidents du département.

Il s'agit surtout d'une zone d'accueil pour une population modeste, voire précaire. Plus de 30 % des habitants ont moins de 20 ans, et plus d'une personne sur trois est immigrée. Les ménages vivent à 70 % dans un habitat collectif et 39 % occupent un logement social. La part des familles nombreuses est la plus forte du département et celle des familles monoparentales est supérieure à la moyenne départementale. Les cadres et les professions intermédiaires sont très minoritaires dans la population active (17 %). Plus d'une personne sur deux est sans baccalauréat et plus de deux sur dix

Les écarts s'accroissent entre les QPV et les autres quartiers

Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) permet de déterminer la proportion de la population fiscale de chaque IRIS (*définitions*) habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et de sélectionner les IRIS où 70 % ou plus de la population fiscale résidait en QPV en 2014. Cela représente 197 IRIS en Seine-Saint-Denis : proches des QPV (« IRIS des QPV »), ils regroupent 77 % de la population fiscale séquanodionysienne résidant en QPV. Toutefois, 13 % des habitants de ces IRIS ne résident pas en QPV. Les 197 IRIS des QPV de la Seine-Saint-Denis ont été agrégés selon les cinq zones étudiées et comparés aux autres IRIS de la région.

Les écarts particulièrement marqués sur l'habitat

En 2015, les IRIS des QPV se distinguent des autres par le statut d'occupation du logement moins favorable : davantage de logements HLM (+ 33 points) et moins de propriétaires (- 29 points).

Les structures familiales diffèrent avec à la fois plus de familles monoparentales (+ 8 points) et de familles nombreuses de trois enfants ou plus (+ 9 points).

Dans ces IRIS, sont sur-représentés également la population immigrée (+ 11 points) et les actifs sans le baccalauréat (+ 15 points) ou se déclarant au chômage (+ 9 points). À l'inverse, la proportion de cadres y est deux fois et demi moindre.

Les divergences s'accroissent entre les IRIS des QPV et les autres IRIS

Avec le temps, les écarts en termes socio-économiques se sont accentués. Ainsi, en 1999, la part des cadres était deux fois moins élevée que celle des autres IRIS. La sur-représentation des actifs sans baccalauréat était un peu moindre en 1999 : l'écart n'était alors que de 11 points.

Plus de population dans les QPV dans le nord et l'ouest

	Part de la population résidant en QPV (en %)
Zone de métropolisation économique	62,1
Zone de gentrification	29,9
Zone résidentielle	16,7
Zone d'influence aéroportuaire	25,4
Zone de fragilités socio-économiques	52,2
Seine-Saint-Denis	39,5

Source : Insee, Filosofi 2014.

sont au chômage (au sens du recensement de la population). Le taux de pauvreté atteint 33,7 %.

Des trajectoires contrastées entre les territoires

Globalement, ces territoires connaissent des trajectoires distinctes à la fois des emplois et de la population. Ils mettent en lumière l'étendue des contrastes internes au département. Entre ces territoires et avec le reste de la MGP, notamment Paris, des liens plus ou moins intenses existent, notamment en matière de flux démographiques (navetteurs et mobilité résidentielles).

Une forte intégration au reste de la MGP pour les territoires limitrophes de Paris

Dans leur ensemble, les Séquano-Dionysiens parcourent des distances assez courtes pour se rendre à leur lieu de travail : 44 %

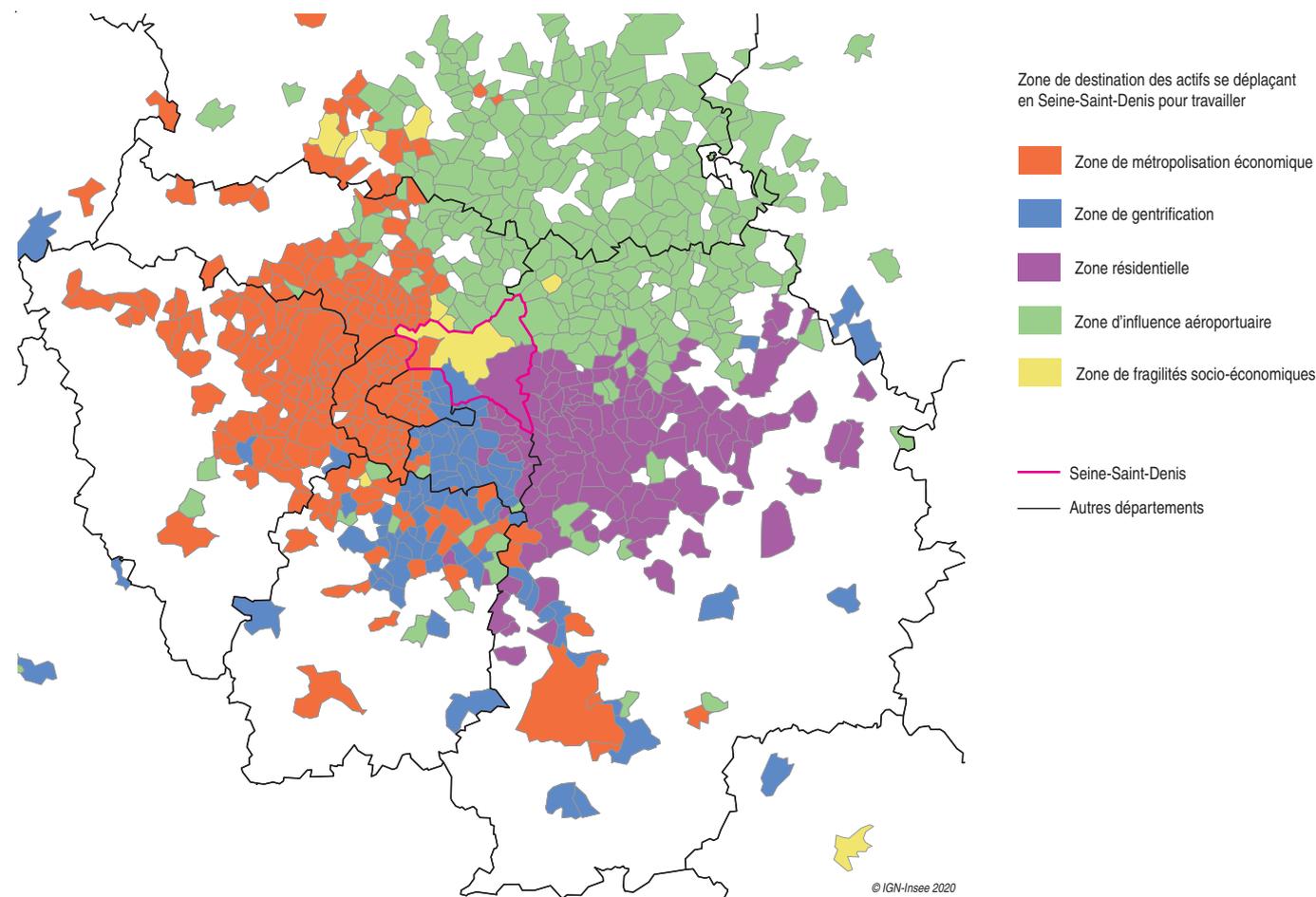
travaillent en Seine-Saint-Denis - dont 30 % dans leur zone de résidence -, 30 % à Paris et 14 % dans les départements limitrophes. Les déplacements au-delà des départements limitrophes ne concernent que 12 % des actifs du département. En sens inverse, deux emplois sur trois sont occupés par des actifs ne résidant pas dans la zone. S'agissant des migrations résidentielles, les Séquano-Dionysiens changent moins souvent de logement (9 % en 2014) que les Franciliens. Parmi ceux qui ont déménagé en 2014, 45 % résidaient auparavant au sein de la même zone, 14 % habitaient ailleurs en Seine-Saint-Denis et 26 % venaient d'un autre département francilien. L'analyse de ces flux met en exergue des disparités entre les zones, qui révèlent leur degré d'intégration avec le reste de la MGP.

Ainsi, les échanges avec le reste de la MGP sont plus importants pour les territoires limitrophes de Paris. Le pôle d'emploi de Saint-Denis Saint-Ouen (zone de métro-

polisation) accueille ainsi 85 % d'actifs qui ne résident pas dans ces communes. À l'inverse, 35 % des actifs de cette zone travaillent à Paris et 13 % dans les Hauts-de-Seine. Du point de vue des mobilités résidentielles, cette zone est davantage liée à Paris (16 % des arrivées et 8 % des départs).

De même, dans la zone de gentrification, plus résidentielle et moins dense en emplois, 40 % des actifs travaillent à Paris. En sens inverse, 16 % des emplois sont occupés par des Parisiens et 11 % par des habitants du Val-de-Marne (figure 4). Les flux résidentiels avec Paris sont prépondérants (un quart de la mobilité brute entrante et un dixième de la mobilité brute sortante (définitions)). Seulement 46 % des nouveaux habitants proviennent du département, soit 13 points en deçà de la moyenne départementale. Les départs hors Île-de-France sont également plus nombreux que dans le reste du département (18 % de la mobilité brute sortante).

4 L'attractivité de la zone aéroportuaire s'étend sur tout le nord de la Seine-et-Marne et le sud de l'Oise



Lecture : les actifs du 20^e arrondissement de Paris travaillant en Seine-Saint-Denis occupent une part plus importante (2,9 %) des emplois dans la zone de gentrification que dans les quatre autres zones (entre 0,7 % et 1,4 %). Le 20^e arrondissement est ainsi dans la zone d'attractivité de la zone de gentrification et figure donc en bleu. Les communes figurant en blanc sont celles dans lesquelles le nombre de résidents actifs ayant un emploi en Seine-Saint-Denis représente moins de 0,01 % des emplois de chacune des cinq zones de la Seine-Saint-Denis.

Sources : Insee, *Filosofi 2015, recensement de la population 2015*.

Moins de liens avec Paris mais davantage avec la grande couronne pour les autres territoires

S'agissant des autres zones, les échanges sont de nature et d'intensité différentes. La zone de fragilités socio-économiques (nord et centre du département) comporte deux pôles d'emploi majeurs, de sorte qu'une part plus élevée (33 %) des actifs résidents y sont stables. Ceux qui quittent la Seine-Saint-Denis vont travailler en premier lieu à Paris (29 % des flux), dans les Hauts-de-Seine (9 %) puis dans des communes situées dans le sud du Val-d'Oise (7 %). Cette zone accueille peu d'actifs non résidents. Sur le plan des migrations résidentielles, cette zone enregistre davantage de départs que d'arrivées, notamment vis-à-vis du Val-d'Oise. En revanche, les échanges avec Paris sont excédentaires (deux arrivées pour un départ).

Au sud-est, plus éloigné de la capitale, l'EPT Grand Paris Grand Est n'envoie qu'un quart de ses actifs vers Paris et compte la plus faible part d'emplois occupés par des Parisiens. Le rayonnement de cette zone est très local, aux frontières de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. Le déficit migratoire y est moindre que dans la zone précédente. Proximité oblige, les départs vers la Seine-et-Marne sont plus fréquents (plus d'un départ sur dix).

Enfin, la zone de spécialisation aéroportuaire n'envoie que 18 % de ses actifs occupés à Paris. Ces derniers se dirigent davantage vers d'autres pôles d'emploi de la Seine-Saint-Denis (25 % des navettes domicile-travail), le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne. En sens inverse, son attractivité économique s'étend bien au-delà de la région, jusqu'à l'Oise et l'Aisne. Ainsi, 13 % des emplois sont occupés par des non-Franciliens. Cette zone est la moins attractive sur le plan résidentiel. Les trois quarts des nouveaux résidents viennent du département, soit 15 points de plus que la moyenne départementale. Les sortants s'installent également plus fréquemment en Seine-et-Marne (13 % de la mobilité brute sortante). ■

Pour comprendre

Le partitionnement de la Seine-Saint-Denis en territoires homogènes et contigus s'est effectué en deux étapes.

La première a consisté à sélectionner un jeu de variables représentatif des différences de situations et d'évolutions entre 1999 et 2015 entre les communes du département. Puis, grâce à ces variables, une « distance statistique » a été calculée entre communes adjacentes pour pouvoir synthétiser les différences ou ressemblances entre communes voisines. Enfin, les communes adjacentes suffisamment proches selon cette « distance statistique » ont été agrégées en cinq groupes.

La contrainte de contiguïté des zones conduit, dans certains cas, à la présence d'une commune un peu atypique au sein d'une zone. La commune du Raincy, avec des indicateurs socio-économiques mieux orientés que pour la zone à laquelle elle est rattachée, en constitue un exemple.

Définitions

Le **taux de chômage** au sens du BIT est calculé selon la définition du Bureau international du travail : les chômeurs sont les personnes sans travail, en recherche d'emploi et disponibles à court terme.

Les **fonctions métropolitaines** regroupent la conception-recherche, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, la gestion et la culture-loisirs. Les **fonctions présentes** sont tournées vers la satisfaction des besoins des personnes présentes, qu'elles soient résidentes ou touristes, et regroupent le commerce de détail, la santé et l'action sociale, l'éducation, les services aux particuliers, l'administration et la construction.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil dénommé seuil de pauvreté, exprimé en euros. Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le seuil privilégié en France (et dans cette étude) est celui de 60 % du niveau de vie médian (revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation). En France métropolitaine, en 2016, ce niveau de vie médian s'élève à 1 710 € par mois et le seuil de pauvreté à 1 026 € par mois en 2016. Le taux de pauvreté atteint ainsi 14,0 % en France métropolitaine, 15,7 % en Île-de-France et 28,6 % en Seine-Saint-Denis.

Les **navetteurs** sont les actifs qui travaillent dans une commune différente de celle où ils résident.

IRIS : les îlots regroupés pour l'information statistique résultent d'un découpage du territoire français en mailles de taille homogène à des fins de diffusion de données infracommunales. Ils respectent des critères géographiques et démographiques. Les IRIS d'habitat sont ainsi homogènes quant au type d'habitat et leur population se situe en général entre 1 800 et 5 000 habitants.

Le **niveau d'adéquation potentielle** des emplois d'une zone et de la population active compare la demande d'emplois, à partir de la catégorie sociale des actifs occupés de la zone, avec l'offre d'emplois, également à partir de la catégorie sociale des emplois de la zone. Il est nul en cas de totale inadéquation entre les catégories sociales des emplois et les catégories sociales des actifs occupés et d'autant plus élevé (jusqu'à 100 %) que le niveau d'adéquation potentielle augmente.

La **mobilité brute entrante d'une zone** comprend les migrations au sein de la zone et les arrivées de personnes issues de l'extérieur de la zone. La **mobilité brute sortante d'une zone** comprend les migrations au sein de la zone et celles vers l'extérieur de la zone. La mobilité nette ne prendrait pas en compte les mobilités au sein de la zone. Sont pris en compte les individus présents au recensement de 2015.

Le **taux de concentration de l'emploi** est égal au nombre d'emplois occupés dans une zone pour 100 actifs résidant dans la zone et ayant un emploi. Dans un pôle attractif (taux supérieur à 100 %), le nombre d'emplois est supérieur à celui de ses actifs occupés. En Seine-Saint-Denis, le taux global de concentration de l'emploi s'établit à 89,6 % en 2015.

Pour en savoir plus

- « Le processus de métropolisation à l'œuvre en Seine-Saint-Denis », Service de l'observatoire départemental, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, *Décryptage(s)* n° 5, mai 2018.
- Jacquesson F., Lauroi S., Pancarte K., Tizi E., Turpin N., « Plaine Commune, un territoire qui confirme sa place de pôle d'emploi dans la métropole du Grand Paris », *Insee Analyses Île-de-France* n° 45, novembre 2016.

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :

Marie-Odile Liagre et Brigitte Rigot

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2020